



LE PETIT PRINCE INTERVIEWE FOUQUIER TINVILLE

[Envoyer cette note](#)



FLASH APB (agence de presse du barreau)

[Fouquier-Tinville](#) soutient [la politique de Charlie McCreevy](#) et [le Petit Prince](#) est en train de l'interviewer

[Les interviews du Petit Prince](#)

Fouquier-Tinville a été élu accusateur public par l'article 3 de la loi [sur le tribunal révolutionnaire du 22 Prairial an 2](#)

- [Le texte du 22 Prairial an 2 en version originale \(10 juin 1794\)](#)
- [Le texte du 22 Prairial en 2 en version pdf](#)
- [L'ordonnance sur les suspects du 17 septembre 1793](#)

Fouquier-Tinville : Merci petit prince de votre invitation à ce débat

La deuxième directive est un échec complet ; la criminalité organisée n'a pas diminué et la criminalité individuelle s'est développée.

Les rapports d'étape n'ont donc pas été publiés car ils auraient montrés l'inefficacité de cette politique encore trop laxiste.

De même le rapport LEFORT est resté secret

Heureusement, la 3^{ème} directive oblige les conseils et autres intermédiaires de particuliers et d'entrepreneurs à déclarer à un service de l'état les soupçons qu'ils peuvent avoir sur le client de toutes les infractions dont la sanction légale sera supérieure à un an de prison et ce qu'il y ait ou non manquement de fond.

Ce service sera bien entendu soumis au pouvoir politique désigné démocratiquement et il sera le filtre obligé entre les professionnels déclarants et le procureur de la république, il n'est pas nécessaire d'avoir encore un autre filtre avec vos bâtonniers

Comme vous pouvez le constater il n'y a aucune crainte à avoir

L'objectif de Bruxelles est clair ; éradiquer le crime par la transparence et la déclaration de soupçon d'un délit est la meilleure solution d'autant plus que le professionnel qui respectera cette obligation citoyenne sera en principe immunisé de toute poursuite, il devient juridiquement irresponsable de son action

Par ailleurs l'ordonnance prévoira une protection pénale particulière pour le déclarant

Le petit prince : Comptez-vous soutenir la déclaration citoyenne individuelle

Les professionnels soumis à l'obligation de déclaration doivent se rendre compte que les pouvoirs publics leur octroient une obligation citoyenne de première importance ;

Participer à la lutte contre la délinquance, organisée ou individuelle.

Et la 4^{ème} directive en cours de gestation devra élargir cette obligation à tous les citoyens de l'union et ainsi qu'aux contraventions importantes Par ailleurs, il sera certainement nécessaire de créer un commissaire européen à la transparence qui sera représenté dans chaque Etat par un membre du gouvernement

Le petit prince : Le déclarant de soupçon sera t'il rémunéré ?

Je rejoins totalement la sage position de votre ministre Eric Wœrth .la déclaration de soupçon étant une obligation citoyenne ne doit pas être rémunérée comme il l'a précisé à des journalistes suisses en mai 2008 et ce contrairement à la pratique américaine

[La pratique américaine](#)

[La position d'Éric Woerth](#)

Le petit prince:: Que pensez-vous du combat des avocats ?

Il faut d'abord rappeler que de nombreux avocats soutiennent cette politique tant au niveau national qu'au niveau individuel.

Rendre notre société transparente et supprimer la tentation du péché

A titre d'exemple, la ministre des finances soutient totalement cette politique et a déclaré au sénat que le secret professionnel était une partie du fonds de commerce des avocats

[L'intervention de Mme Lagarde](#)

Au niveau international, la prestigieuse Law society a été la première à donner l'exemple et ce n'est pas vos 14 résistants européens qui vont freiner cette grande évolution

[la déclaration de soupçon en Grande Bretagne \(source Barreau de Lyon\)](#)

Seule une poignée d'agitateurs menée par le Bâtonnier de Paris et ses acolytes dont le cercle du Barreau fait partie s'agitent stupidement.

Mais il ne s'agit que d'une agitation de grenouilles baveuses

Le petit prince : Une recommandation

Je souhaite que le stupide combat mené par le Barreau de Paris et sa poignée de complices s'arrête je suggère donc que votre gouvernement établisse le délit de propagande contre le développement de la 3^{ème} directive.

Le petit prince : Comptez-vous faire rétablir le serment de l'accusé?

Le serment de l'accusé a été supprimé par [le décret du 9 octobre 1789 qui a abrogé l'ordonnance de Colbert](#)

Bien entendu, je désire promouvoir le retour au serment et au retour à l'absence de l'avocat comme sous l'ordonnance de Colbert sauf pour les accusés de bonne foi, à titre d'exemple comme je l'avais prévu dans l'article 16 de la loi instituant le tribunal révolutionnaire

[Le texte du 22 Prairial an 2en version originale \(10 juin 1794\)](#)

[16. La loi donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes : elle n'en accorde point aux conspirateurs.](#)

Le petit prince : Quelle est la définition d'un soupçon?

Pour moi la meilleure déclaration d'un soupçon est celle donnée par l'article 13, il s'agit de la preuve morale

[Le texte du 22 Prairial an 2en version originale \(10 juin 1794\)](#)

[13. S'il existe des preuves, soit matérielles, soit morales, indépendamment de la preuve testimoniale, il ne sera point entendu de témoins, à moins que cette formalité ne paraisse nécessaire, soit pour découvrir des complices, soit pour d'autres considérations majeures d'intérêt public.](#)

Le petit prince Et le président de la république française?

Je ne sais pas encore ; il a pris position, à notre connaissance, une seule fois en public en aout 2007 sur ce sujet

L'intervention du président de la république

Depuis il laisse faire ; aucun projet de loi signé par lui, seulement un amendement signé par la premier ministre et le ministre de la justice est en second rang

Le petit prince

En tout cas il a montre qu'il ne comptait pas se laisser dominer par Bruxelles

Merci Monsieur FOUQUIER TINVILLE d'avoir apporté votre expérience à ce débat

Patrick Michaud cette interview n'a subi aucune censure